

### Public concerné

Personne titulaire du certificat SST délivré par le réseau Assurance maladie Risques Professionnels/INRS

### Pré requis

Etre volontaire  
Etre en bonne condition physique  
Etre détenteur du certificat SST à jour

### Démarche pédagogique

#### Apport théorique :

Rappels théoriques par exposé  
Questions/ Réponses

#### Apport pratique :

Démonstration par le formateur SST  
Exercices de révisions  
Cas concrets adaptés à l'attente des participants

#### Supports pédagogiques :

Triptyque EDISER

### Moyens techniques

Matériels : mannequins adulte, enfant, nourrisson, plan d'intervention SST, memory board, un livret de formation par stagiaire.

Dans le cadre d'une crise sanitaire mise à disposition d'eau et savon, de gel hydroalcoolique, de matériel individuel, masques, gants à usage unique, surblouses, drap d'examen.

### Equipe pédagogique

Un formateur SST validé par la CARSAT et à jour de ses recyclages

## OBJECTIFS

Maintenir les compétences du SST définies dans le référentiel de formation à un niveau au moins équivalent, voir supérieur, à celui de sa formation initiale.

Répondre à l'obligation de l'employeur concernant le nombre de secouristes par établissement et par poste isolé (loi 66- 354 du 08/06/1966 – décret 88 – 1198 du 28/12/1988 – décret 92 – 333 du 31/03/1992).

### A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- D'identifier, de reconnaître les risques persistants qui menacent la victime de l'accident
- D'identifier les sources de risques réels, de supprimer ou d'isoler ce risque et soustraire la victime au risque sans l'exposer lui-même à celui-ci
- D'examiner la victime avant et déterminer l'action de secours en vue du résultat à obtenir
- D'alerter ou faire alerter les services spécialisés

## PROGRAMME

Selon référentiel de l'INRS et CARSAT Rhône-Alpes entré en application au 10/09/2001

### Sauvetage secourisme du travail

- Risques particuliers à la profession et à l'entreprise
- Intérêt de la prévention des risques professionnels
- Prévention des risques en cas de crise sanitaire
- Compétences du Sauveteur Secouriste du Travail
- Présentation du programme « conduite à tenir en cas d'accident »
- Méthodes de recherche des risques persistants et d'examen rapide d'une victime.

### Protéger

- Recherche des risques persistants : électrisation, écrasement, incendie, explosion ou asphyxie
- Suppression du danger ou éloignement de la victime

### Examiner

- Observations des fonctions vitales
- Reconnaissance et appréciation des signes d'une détresse vitale.

**Modalités d'évaluation**

Exercices pratiques

L'évaluation se fait en continue tout au long de la formation. Une carte de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivrée, si les résultats de l'évaluation le permettent. Une grille de certification des compétences du SST est complétée au cours de la formation et validée par le formateur.

**Validation de la formation**

Attestation de fin de formation.  
Certificat SST.

**Durée de validité du certificat**

Cette formation fait l'objet d'un **maintien-actualisation des compétences obligatoire (M.A.C.)** dont la périodicité est fixée à **24 mois**.

**Effectif du groupe**

4 personnes minimum et 10 personnes maximum

**Accessibilité Handicap**

Bâtiments ERP accessibles et adaptés aux PMR

**Alerter**

- Examen de la victime
- Organisation des secours dans l'entreprise
- Organisation des secours publics

**Secourir**

- Constat et conduite à tenir

**MODALITES D'ORGANISATION**

**Durée** : 1 jour (soit 7 heures)

**Dates** :

Le 25 février 2026	Le 19 mars 2026
Le 21 avril 2026	Le 21 mai 2026
Le 8 juin 2026	Le 26 juin 2026
Le 16 septembre 2026	Le 5 octobre 2026
Le 15 octobre 2026	Le 16 novembre 2026
Le 1 <sup>er</sup> décembre 2026	Le 16 décembre 2026

**Lieu** :

AFPI Savoie - 131 rue de l'Erier  
73290 LA MOTTE SERVOLEX

**Tarif** : 175,00 € HT par participant (soit 210,00 € TTC)